



Conseil Municipal Des Jeunes de Mèze

Election 2022

Nom :

Prénom :

Classe :

Dossier du Candidat

MAIRIE DE MEZE
PLACE ARISTIDE BRIAND 34140 MEZE
Responsable CMJ
07 86 14 42 23 – anim.cmj@ville-meze.com

MAIRIE DE MEZE
PLACE ARISTIDE BRIAND 34140 MEZE
Responsable CMJ
07 86 14 42 23 – anim.cmj@ville-meze.com



Ville de Mèze



Ville de Mèze



MOT DU MAIRE

Tu souhaites proposer des projets, participer à la vie de la commune et t'investir dans une démarche citoyenne ?

Je t'invite à rejoindre le Conseil Municipal des Jeunes.

Nous avons besoin de toi, de tes idées, d'un regard différent de celui d'une personne plus âgée, afin de faire bouger la ville.

En tant que jeune élu, tu découvriras les droits et les devoirs d'un citoyen élu. Tu participeras à la réalisation de projets et aux événements officiels de la ville, contribuant ainsi à faire vivre notre belle cité.

Le Conseil Municipal des Jeunes te permettra aussi de nouer des contacts durables avec d'autres enfants, mais aussi avec des gens de toutes les générations. C'est une aventure humaine exceptionnelle.

Je serai ravi de te compter parmi nous afin de vivre cette belle expérience.

Je te remercie par avance de ton implication, dans l'attente de t'accueillir bientôt en mairie pour lancer officiellement le nouveau Conseil Municipal des Jeunes de Mèze.

Au plaisir de te retrouver prochainement,

Thierry BAEZA
Maire de Mèze

Pièces à compléter

- Fiche d'identité
- 1 photo récente
- Tes motivations
- Ta profession de foi
- Autorisation parentale
- Droits et Devoirs du Conseiller jeunesse
- Charte du Conseil de Jeunes
- Règlement du Conseil de Jeunes



GUIDE DU CANDIDAT

Voici ce que tu dois faire pour devenir officiellement candidat :

1 – Lis jusqu'au bout ce Guide du candidat.

Tu y trouveras des explications utiles pour la suite.

2 – Réfléchis à tes projets et à tes idées pour les jeunes de Mèze :

- Que voudrais-tu améliorer pour la vie des enfants et des jeunes dans notre ville ?
- Aimerais-tu faire connaître aux autres enfants et adolescents tes idées ? Lesquelles ? Pourquoi ?
- Connais-tu les besoins des autres enfants et jeunes ? Quels sont ces besoins ?
- Aimerais-tu réaliser des projets auxquels les autres enfants et jeunes pourront participer ? Quels projets ?

Rappelle-toi que le Conseil Municipal des Jeunes s'intéresse aux intérêts, désirs et besoins de tous les jeunes de la commune, pas seulement à ceux de quelques-uns...

Tu peux en parler avec tes ami(e)s, avec des adultes : parents, maître, professeur, animateurs des ALSH, animateurs du périscolaire...

3 – Quand tu as terminé cette réflexion, écris au brouillon un petit résumé de tes idées et de tes projets.

Ce texte est ta **profession de foi**. C'est grâce à ce texte que tes camarades pourront voter pour toi lors des élections au Conseil Municipal des Jeunes.

Tu peux faire relire ce texte à tes parents, tes professeurs, ton maître, à un autre adulte en qui tu as confiance, pour avoir leur avis.

4 – Quand tu es satisfait de ton texte, recopie-le sur l'affiche qui se trouve dans ton dossier du candidat.

Applique-toi ! Cette affiche sera apposée sur des panneaux dans ton école ou collège, et tous tes camarades la lira.

5 – N'oublie pas de rajouter ta photo sur cette affiche !

Tu peux aussi coller sur ton affiche des photos de tes projets.

6 – Tu dois à présent faire signer l'autorisation parentale par tes parents et remplir la fiche d'identité.

Sans l'autorisation parentale, ta candidature ne pourra pas être acceptée. Tes parents doivent être d'accord pour que tu te présentes aux élections du Conseil Municipal des Jeunes. Parles-en avec eux. Ce sera un motif de fierté pour eux !

7 – As-tu lu le Règlement intérieur ?

Ce document explique dans le détail comment se dérouleront les élections. Tu y trouveras des informations pour te préparer.

8 – Quand tu es prêt, remets le dossier complet au Directeur de ton Ecole, au Principal du Collège ou aux Animateurs de l'Espace Jeunes.

Si tu as des questions, ou si tu n'as pas bien compris quelque chose à propos du Conseil Municipal des Jeunes et des élections, tu peux contacter les référents CMJ au **07 86 14 42 23** ou anim.cmj@ville-meze.fr.

Bonne chance pour ces élections !



Ville de Mèze



Ville de Mèze



FICHE D'IDENTITE DU CANDIDAT

Partie Candidat(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / *Fille *Garçon

Age :

Adresse :

Code postal : 34 140 Ville : MEZE

Etablissement scolaire :

En classe de :

Tél : Mél : @.....

Je soussigné (e)..... déclare être candidat(e) pour le Conseil des Jeunes de Mèze pour le mandat de 2022-2024.

Partie Représentant légal :

*Père *Mère *Tuteur

Nom : Prénom :

Tél : Mél : @.....

Fait a Le :

Signature du Représentant légal

Signature du Candidat

Pour toi, un Conseil Municipal des Jeunes c'est :

.....
.....
.....
.....
.....

Peux-tu te présenter en quelques lignes (loisirs, hobbies, ce que tu aimes ou pas) :

.....
.....
.....
.....
.....

En quelques lignes, présente-nous tes idées, tes projets pour la ville, ce que tu souhaites améliorer ou créer sur ta commune :

.....
.....
.....
.....
.....



Ville de Mèze



Ville de Mèze



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e)

Domicilié (e) à

Représentant légal de l'enfant

▪ Autorise mon enfant à déposer sa candidature et faire sa campagne pour le Conseil Municipal des Jeunes sur Mèze pour l'année 2022 / 2024.

▪ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions liées au Conseil Municipal des Jeunes.

▪ Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport de la commune pour tout déplacement dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes.

▪ Autorise mon enfant à être filmé, photographié, seul ou en groupe dans le cadre du Conseil Municipal des Jeunes et que son image puisse être diffusée dans les moyens de communication tel que presses, plaquettes, site de la ville et page Facebook de Mèze.

▪ Autorise mon enfant à recevoir par sms, et mél ou voie postale les différentes informations relatives au Conseil Municipal des Jeunes (réunions, invitations, programmes, rendez-vous...)

▪ Autorise les responsables du Conseil des Jeunes à prendre, le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé et sécurité de mon enfant sur demande d'un médecin.

▪ Atteste avoir pris connaissance du fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes et en accepte l'organisation.

Fait à Mèze, le : / / 2022

Signature du candidat
Précédée de la mention « Lu et approuve (e) »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuve (e) »

Signature du candidat
Précédée de la mention « Lu et approuve (e) »

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « Lu et approuve (e) »

DROITS ET DEVOIRS DU CONSEILLER

Ce document fixe les règles que le Conseiller Jeune s'engage à respecter durant toute la durée de son mandat.

I. LES DEVOIRS :

Le conseiller représente la population Jeune 9-17 ans de Mèze. Il s'engage à :

- S'investir dans les projets du Conseil de Jeunes
- Informer les jeunes de la ville des actions du Conseil de Jeunes
- Assister aux réunions
- Être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes mézois
- S'informer des besoins des jeunes de la ville
- Représenter les jeunes auprès des élus municipaux adultes

II. LES DROITS :

Les conseillers sont égaux et ont les mêmes droits. Le conseiller a le droit de :

- Favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes
- D'être aidé par les conseillers municipaux adultes, pour appréhender Pleinement leur fonction
- Proposer des projets ou actions
- Proposer des manifestations culturelles ou de loisirs, des expositions ou des fêtes
- Exprimer ses opinions
- S'impliquer dans des actions locales, nationales, européennes ou mondiales
- Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées
- Donner son pouvoir à un autre conseiller afin de le représenter au conseil



Ville de Mèze



CHARTE DU JEUNE CONSEILLER MUNICIPAL

LES PRINCIPES FONDATEURS

Le conseil constitué de 29 jeunes est une instance de réflexions et de propositions dont le but est de faire vivre la démocratie locale et la citoyenneté active. Les jeunes conseillers sont élus pour une durée de 2 ans.

Sa mission est d'aborder toute question touchant à la vie de la commune, s'ouvrir sur les préoccupations de l'ensemble des habitants et des jeunes mézois.

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra proposer la mise en place de projets et participer à leur suivi.

L'équilibre entre les tranches d'âge sera recherché dans la composition du Conseil avec une attention particulière à la parité garçons - filles.

Un jeune conseiller a des responsabilités : il doit œuvrer dans l'intérêt général, être dans une démarche collective et faire preuve d'assiduité et d'implication.

Cette charte fixe les règles que tu acceptes de respecter durant toute la durée de ton engagement.

Article 1 : Agir dans le respect des valeurs de la république (1) et avoir une attitude citoyenne et responsable.

Article 2 : CŒuvrer en permanence à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune dans l'intérêt général (2).

Article 3 : Respecter les autres, leur personnalité, leurs différences, leurs idées et leur temps de parole. Respecter les lieux et le matériel mis à disposition.

Article 4 : Faire preuve de discernement (3) et de libre arbitre (4).

Article 5 : Défendre ses idées en restant courtois, dans un esprit de tolérance, même si les autres ne partagent pas son avis. Donner son point de vue en argumentant et en étant constructif. Accepter ou refuser une décision dans le respect du fonctionnement démocratique (5) du Conseil des Jeunes

Article 6 : Le Conseil de jeunes se refuse à faire preuve de toute sorte de prosélytisme religieux ou politique.

Article 7 : Être porteur de propositions, de projets simples ou ambitieux et œuvrer à leur aboutissement.

Article 8 : Représenter et instituer un dialogue avec les autres jeunes de la commune.

Article 9 : Être ponctuel (6), et participer aux séances des commissions thématiques (1 à 2 fois par mois) et du Conseil de Jeunes (1 fois par trimestre) de manière assidue. Prévenir en cas d'absence.

Article 10 : Donner une bonne image du Conseil des Jeunes et de ses membres en toutes circonstances.

(1) Les valeurs de la République : Liberté Égalité Fraternité.

(2) Intérêt général : Qui concerne l'ensemble d'une population.

(3) Faire preuve de discernement : Analyser et juger avec justesse une situation.

(4) Faire preuve de libre arbitre : Prendre une décision en toute indépendance, sans subir de pression de la part d'une personne ou d'un groupe.

(5) Un fonctionnement démocratique : Pouvoir exprimer ses idées sur un sujet donné, pouvoir voter et ensuite respecter le résultat du vote.

(6) Être ponctuel : arriver à l'heure aux différents rendez-vous et ne pas partir avant la fin.

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuve (e) »

Signature du Jeune Conseiller

Précédée de la mention « lu et approuve (e) »

RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

PUBLIC

Le Conseil Municipal des Jeunes est composé de 29 jeunes :

- Âgés de 10 à 16 ans au moment des élections.
- Habitants à Mèze.
- Scolarisés ou non à Mèze.
- Elus et disponibles pour participer aux travaux et projets du Conseil.

COMPOSITION

Les jeunes conseillers sont élus pour une durée de 2 ans renouvelable une fois.

L'objectif de composition est d'avoir 4 Cm1 soit 1 par école, 4 Cm2 soit 1 par école, 3 Sixième, 3 Cinquième, 3 Quatrième, 3 Troisième, 3 seconde, 3 Première, 3 apprentis, avec une volonté de parité.

Le Conseil Municipal des Jeunes, en séance plénière, sera présidé par le Maire de Mèze, assisté du Conseiller Municipal délégué au Conseil Municipal des Jeunes et suivi par les animateurs du Service Jeunesse dédiés au Conseil Municipal des Jeunes.

ELECTION

Chaque électeur vote pour un candidat de son école et de son niveau. L'élection est uninominale et à un tour. Les jeunes conseillers sont élus à la majorité relative des votes exprimés. Il y aura un bureau de vote par école. Les lycéens et apprentis pourront voter à l'Espace Jeunes.

Le dépouillement aura lieu à la Salle de la République, le vendredi soir clôture du scrutin. A la suite du scrutin, un procès-verbal sera établi, actant le résultat des élections. Une liste de suppléant sera établie pour pallier les défaillances de certains élus en cours de mandat.

PRÉSENCE, PONCTUALITÉ, RESPECT :

Les jeunes élus s'engagent à participer activement et assidûment aux réunions pendant les deux ans de leur mandat. Les absences aux réunions de travail, lors des cérémonies ou animations auxquelles les jeunes ont été convoqués, doivent être excusées en prévenant dès que possible les responsables adultes. Dès la troisième absence non justifiée d'un membre du conseil, ou s'il est absent à 5 réunions ou manifestations consécutives, son exclusion du CMJ lui sera signifiée par courrier.

Les jeunes élus doivent être à l'heure, ne pas partir avant l'heure prévue des réunions et être munis du matériel nécessaire (pochette avec bloc et stylo pour les réunions de travail ou autre demande précisée dans les convocations).

Les téléphones portables sont interdits d'utilisation pendant les réunions de travail, les commémorations ou manifestations, et devront être déposés éteints auprès des adultes en début de réunion.

En cas de comportement irrespectueux, le responsable légal de l'enfant sera averti par écrit, et l'exclusion du CMJ pourra être prononcée au bout de trois avertissements.



Ville de Mèze



Ville de Mèze



LES THEMATIQUES

Les propositions de projets peuvent porter sur :

- Cultures et Festivités
- Nature, Respect de son Environnement et Déplacement
- Entraide, Solidarité et Prévention
- Sport, Loisirs et Activités Ludiques.

LES MOYENS

La commune et ses partenaires mettent à leur disposition des moyens humains, matériels et financiers pour les aider à concrétiser leur envie commune. La commune apporte au Conseil Municipal des Jeunes les moyens nécessaires à son fonctionnement.

- Le Service Jeunesse de la Commune accompagne les jeunes conseillers dans l'organisation de leurs réflexions, l'animation des réunions, le relais vers les autres jeunes et le Conseil Municipal.
- La municipalité met à disposition du Conseil de Jeunes des moyens de communication multiples pour lui permettre d'assurer au mieux le relais avec les autres jeunes de la Ville : affiches, tracts, site internet de la Commune.
- La commune fournit aux jeunes toutes informations utiles au fonctionnement du Conseil de Jeunes.
- Des formations, des visites, des échanges avec d'autres Conseils de Jeunes peuvent être proposées aux jeunes conseillers, en fonction des besoins exprimés au niveau de l'agglomération.

LES COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

La municipalité reconnaît aux Conseils des Jeunes les compétences suivantes :

- Ils collectent et transmettent les remarques et les suggestions des jeunes mézois.
- Ils peuvent soumettre toute proposition destinée à améliorer la vie dans la commune dans la limite des commissions mises en place.
- Ils peuvent se saisir de tout sujet d'intérêt général et inviter pour en parler, les intervenants où les institutions de leur choix
- Le Conseil des Jeunes se refuse à faire preuve de toute sorte de prosélytisme religieux ou politique ou de communautarisme.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil des Jeunes se réunit au moins 1 fois par trimestre scolaire en séance plénière et 1 à 2 fois par mois pour participer aux Comités Consultatifs et 1 ou 2 jours de séminaires de 9h à 16h, pendant les vacances scolaires.

Les jeunes sont réunis en groupe (8 à 12 personnes) en CME (Conseil Municipal des Jeunes) et CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) et travailleront dans les 4 commissions et participeront aux Comités Consultatifs.

Le Conseil des Jeunes fonctionne en lien avec le Conseil Municipal. Des rencontres régulières sont organisées avec les élus. Le Conseiller Municipal à la Jeunesse, ainsi que d'autres adjoints délégués en fonction de l'ordre du jour, participent aux travaux menés par les jeunes. Les jeunes ne sont pas seulement à l'initiative ou consultés sur des projets, ils participent à leur suivi.

L'évaluation du Conseil de Jeunes est partagée, et effectuée à la fois par les jeunes, et par les adultes (animateurs du Conseil, élu référent...). Les réunions de travail de chaque commission seront des temps de concertation, de discussion, de préparation et de réalisation des projets.

Les réunions seront programmées dans un échéancier qui établira les dates, le lieu et la durée des réunions pour l'année. Celui-ci pourra être à tout moment revu à la demande des participants et voté à la majorité. Ces réunions seront encadrées par le coordinateur du Conseil des Jeunes et seront soumises à la réglementation du Service Jeunesse.

LE RÔLE DES ANIMATEURS.

L'animateur est le référent adulte, il a un rôle d'écoute et de soutien, il apporte ses connaissances aux jeunes élus pour leur permettre de faire aboutir leurs projets.

En aucun cas, l'animateur oriente les projets ou les décide à la place de l'enfant, il reste en retrait des décisions et n'intervient que pour aider les jeunes à trouver des solutions ou pour les aider à trouver des compromis.

Il doit amener les jeunes élus à comprendre que faire aboutir un projet cohérent et utile est parfois long. La rédaction des comptes rendus des commissions et des courriers à destination des interlocuteurs pressentis doit être réalisée par les Jeunes Elus avec le soutien de l'animateur référent.

L'animateur doit vérifier la faisabilité des projets potentiels dès le départ. S'il juge un projet irréalisable, il doit immédiatement en avertir les élus concernés afin qu'ils reconsidèrent ledit projet.

C'est l'animateur qui réalise les tâches administratives du CMJ telles que l'envoi du courrier aux élus ou les comptes-rendus des commissions. Il est également chargé, à la demande des jeunes élus, de prendre le premier contact avec les partenaires du CMJ.

L'animateur donne une dynamique au groupe et veille au bon fonctionnement de l'instance dans une ambiance calme de travail (écoute réciproque, ponctualité, respect des engagements pris, ...).

L'animateur doit saisir le ou les services concernés pour la réalisation des projets des jeunes élus.

Signature du représentant légal
Précédée de la mention « lu et approuvé(e) »

Signature du Jeune Conseiller
Précédée de la mention « lu et approuvé(e) »

Signature de l'élu délégué au Conseil Municipal des Jeunes
Précédée de la mention « Lu et approuvé(e) »



Ville de Mèze



Ville de Mèze



Conseil Municipal des Jeunes

CALENDRIER PREVISIONNEL 2022

| | |
|-----------------------|--|
| Vendredi 1 Avril | Dépouillement et proclamation des résultats |
| Samedi 9 Avril | Installation du Conseil Municipal |
| Samedi 23 Avril | Séminaire Projet (Journée) |
| Dimanche 8 Mai | Cérémonie Armistice 1945 (5 personnes minimum) |
| Vendredi 13 Mai | Commission Projet (1h30) |
| Vendredi 17 Juin | Commission Projet (1h30) |
| Vendredi 24 Juin | Conseil Municipal des Jeunes |
| Jeudi 14 Juillet | Fête Nationale (5 personnes minimum) |
| Dimanche 31 Juillet | Fête Bouletchou (5 personnes minimum) |
| Vendredi 19 Aout | Fête Locale (5 personnes minimum) |
| Samedi 20 Août | Fête Locale (5 personnes minimum) |
| Dimanche 21 Août | Fête Locale (5 personnes minimum) |
| Vendredi 16 Septembre | Commission Projet (1h30) |
| Vendredi 30 Septembre | Commission Projet (1h30) |
| Samedi 22 Octobre | Séminaire Projet (Journée) |
| Vendredi 11 Novembre | Cérémonie Armistice 1918 (5 personnes minimum) |
| Vendredi 18 Novembre | Commission Projet (1h30) |
| Vendredi 2 Décembre | Commission Projet (1h30) |
| Vendredi 16 Décembre | Conseil Municipal des Jeunes |

NOTES